

## **AVENANT À LA CONVENTION DU 16 MARS 2018**

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,  
Monsieur Martin Kox, échevin,  
Monsieur André Zwally, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,  
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

**ET**

L'Association sans but lucratif **ESCHER KULTURNUECHT A.S.B.L.**, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F11732, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Madame Daliah SCHOLL, présidente, et  
Monsieur Jean-Paul ESPEN, Trésorier,

ci-après dénommée « l'Association »

### **Préambule**

Considérant que :

- En date du 16 mars 2018, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'intérieur en date du 11 avril 2018.

**L'article 3.1.1. est modifié comme suit :**

Pour l'année budgétaire 2022, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de **2.500.000.-€** (deux millions cinq cent mille euros), pour l'organisation de de la Nuit de la Culture 2022.

Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_.

***Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

***Escher Kulturnuecht Asbl***

Monsieur Georges Mischo,  
Bourgmestre

Madame Daliah Scholl,  
Présidente

Monsieur Martin Kox,  
Échevin

Monsieur Jean-Paul Espen,  
Trésorier

Monsieur André Zwally,  
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,  
Échevin

Monsieur Christian Weis,  
Échevin